

La politique étrangère des États-Unis

Fondements, acteurs, formulation

*Charles-Philippe David
Louis Balthazar
Justin Vaïsse*

2^e édition revue et augmentée



SciencesPo.
Les Presses

RÉFÉRENCES

*La politique étrangère
des États-Unis*



SciencesPo.
Les Presses

*La politique étrangère
des États-Unis*

Fondements, acteurs, formulation

Charles-Philippe David
Louis Balthazar
Justin Vaïsse

2^e édition revue et augmentée



SciencesPo.
Les Presses

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)

La politique étrangère des États-Unis / Charles-Philippe David, Louis Balthazar et Justin Vaïsse - 2^e édition revue et augmentée - Paris : Presses de Sciences Po, 2008.

ISBN 978-2-7246-1080-2

RAMEAU :

- Relations internationales : Prise de décision : États-Unis
- États-Unis : Relations extérieures

DEWEY :

- 327.7 - 730 : Politique étrangère des différents États - États-Unis
- Public concerné : Public motivé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

© 2008. PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

*À la mémoire
de Marie-France Toinet*

SOMMAIRE

Introduction 11

Première partie

Le contexte de la formulation de la politique étrangère

Louis Balthazar

<i>Chapitre 1 /</i>	LE CADRE CONSTITUTIONNEL	21
	L'héritage des Pères fondateurs	22
	Les institutions constitutionnelles de la politique étrangère	31
	Les débats constitutionnels	36
<i>Chapitre 2 /</i>	LE CADRE CULTUREL : LE STYLE NATIONAL	55
	Les éléments fondateurs du style national	57
	Les tendances profondes du style national	75
	L'évolution du style national	88
<i>Chapitre 3 /</i>	LE CADRE CONCEPTUEL : LES GRANDS COURANTS DE PENSÉE POLITIQUES	95
	L'histoire des grands courants de pensée politiques	97
	Les grands courants de pensée contemporains	106
<i>Chapitre 4 /</i>	LE CADRE THÉORIQUE : LES APPROCHES ACADÉMIQUES	135
	L'unilatéralisme par le contrôle du système international	136

Le multilatéralisme par la direction du système international	145
Le minimalisme par l'abstention au niveau international	172

Deuxième partie
Le pouvoir exécutif
au cœur de l'action internationale

Charles-Philippe David

<i>Chapitre 5 /</i>	UNE PRÉSIDENTE TOUJOURS IMPÉRIALE	193
	L'autorité du président en politique étrangère	197
	L'approche décisionnelle du président en politique étrangère	221
<i>Chapitre 6 /</i>	LES ACTEURS DU JEU BUREAUCRATIQUE	241
	Le rôle classique de la diplomatie et de la Défense	242
	Le rôle repensé des services de renseignement et de la sécurité intérieure	262
	Le rôle accru des ministères traditionnels	278
	L'impact du jeu bureaucratique sur la prise de décision	280
<i>Chapitre 7 /</i>	L'INFLUENCE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ NATIONALE	287
	La mise en place du NSC	288
	Le processus décisionnel au sein du NSC	298
	L'évolution du NSC dans le jeu de la politique étrangère	315

Troisième partie
Le pouvoir législatif
et le poids de la société civile

Justin Vaïsse

<i>Chapitre 8 /</i>	LE CONGRÈS	339
	Les pouvoirs du Congrès	339
	L'organisation du Congrès	377
<i>Chapitre 9 /</i>	LE RÔLE DE L'OPINION PUBLIQUE	395
	La perception du monde par l'opinion publique américaine	397
	Un triangle d'influence réciproque : le président, l'opinion publique et les médias	421
<i>Chapitre 10 /</i>	LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE	443
	Un foisonnement d'organisations représentant la société civile	445
	Les moyens d'influence des intérêts particuliers sur la politique étrangère	465
<i>Conclusion /</i>	CONTINUITÉ ET CHANGEMENTS DANS LA FORMULATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE AMÉRICAINE	489
	Les adaptations au nouvel environnement stratégique	490
	Une nation en guerre	492
	Le rôle de l'Administration Bush dans le tournant pris par la politique étrangère américaine	495
	<i>Bibliographie</i>	499
	<i>Index des noms</i>	521
	<i>Index thématique</i>	529

Introduction

La politique étrangère des États-Unis est le produit d'une pluralité de mécanismes, d'acteurs et de facteurs. Le principe selon lequel les Américains ne parlent que d'une seule voix – celle du président – ne saurait occulter le fait qu'aux États-Unis, le processus d'élaboration de la politique étrangère implique une grande diversité d'acteurs, génère d'intenses débats contradictoires et suppose de longs arbitrages. Il faut en ce sens se défier de certaines critiques qui laisseraient parfois penser que la collusion entre le pouvoir politique et la société civile dans ce pays est telle qu'il n'y a pas de débat interne, voire que la politique étrangère résulte de sombres complots. Les États-Unis ne forment pas un bloc monolithique. Simplement, les mécanismes de prise de décision sont tels que l'ensemble des termes du débat finit par converger vers la présidence, point focal du processus.

La formulation de la politique extérieure américaine est d'une telle complexité qu'elle est devenue, en tant que telle, un champ d'études très développé des sciences sociales anglo-saxonnes, particulièrement de la science politique.

Tout d'abord, des manuels classiques en systématisent les mécanismes pour dresser un panorama complet des fondements, des acteurs et de l'élaboration de la politique étrangère des États-Unis : on ne peut ainsi manquer, dans les années récentes, les écrits de Bruce Jentleson, Jerel Rosati, Howard Wiarda, de John Rourke, Ralph Carter et Mark Boyer et de Charles Kegley et Eugene Wittkopf¹. Dans cette perspective, la recherche francophone n'offre pas d'équivalent.

1. Voir en particulier les manuels de Bruce Jentleson, *American Foreign Policy. The Dynamics of Choice in the 21st Century*, New York (N. Y.), Norton, 3^e éd., 2007 ; Jerel Rosati,

Ensuite, des ouvrages vont aborder des aspects particuliers de la formulation de la politique extérieure. Ici encore, il existe des manuels classiques qu'on ne peut éviter, en droit constitutionnel (Louis Henkin et Louis Fischer), sur l'histoire et la culture (Michael Hunt, Gabriel Kolko et Robert Dallek), sur les courants de pensée politique (Louis Hartz et Walter Russell Mead), sur la présidence (Richard Neustadt, Alexander George et Fred Greenstein), sur les acteurs bureaucratiques (Hedrick Smith et Irving Destler), sur le Conseil de sécurité nationale (David Rothkopf et Amy Zegart), sur le Congrès (Thomas Mann et Thomas Franck), sur l'opinion publique (Bernard Cohen et Eugene Wittkopf) et sur la société civile (Norman Ornstein)².

The Politics of United States Foreign Policy, *Belmont (Calif.), Wadsworth, 3^e éd., 2004* ; Charles Kegley et Eugene Wittkopf, *American Foreign Policy : Pattern and Process, Belmont (Calif.), Wadsworth, 6^e éd., 2003* ; Howard Wiarda, *American Foreign Policy : Actors and Processes, New York (N. Y.), Harper Collins, 1996* ; John Rourke et al., *Making American Foreign Policy, Madison (Wis.), Brown and Benchmark, 2^e éd., 1996*.

2. Louis Fischer, *The Politics of Shared Power – Congress and the Executive, College Station (Tex.), Texas A & M University Press, 1998 et Congressional Abdication on War and Spending, College Station (Tex.), Texas A & M University Press, 2000* ; Louis Henkin, *Foreign Affairs and the US Constitution, Oxford, Clarendon Press, 2^e éd., 1996* ; Michael Hunt, *Ideology and US Foreign Policy, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1987* ; Gabriel Kolko, *The Roots of American Foreign Policy, Boston (Mass.), Beacon Press, 1969* ; Robert Dallek, *The American Style of Foreign Affairs : Cultural Politics and Foreign Affairs, New York (N. Y.), Alfred A. Knopf, 1983* ; Louis Hartz, *The Liberal Tradition in America, New York (N. Y.), Harcourt, Brace, 1955* ; Walter Russell Mead, *Sous le signe de la Providence. Comment la diplomatie américaine a changé le monde, Paris, Odile Jacob, 2003* ; Richard Neustadt, *Presidential Power and the Modern Presidents : The Politics of Leadership from Roosevelt to Reagan, New York (N. Y.), Free Press, 2^e éd., 1991* ; Alexander George, *Presidential Decision-Making in*

Cela dit, il faut rendre ses mérites à la recherche francophone. Il existe des ouvrages sectoriels sur la politique extérieure américaine. L'actualité a relancé l'intérêt pour l'étude de la politique étrangère américaine. De nombreuses publications apparaissent d'ailleurs aujourd'hui pour traiter – parfois à chaud – des différentes politiques des États-Unis : le thème du retour de l'empire américain est devenu populaire³. Au-delà de cet aspect purement circonstanciel, le monde scientifique francophone s'est penché sur les caractéristiques de la politique extérieure américaine, en les étudiant toutefois de façon spécifique. Ainsi, s'agissant de l'histoire

Foreign Policy : the Effective Use of Information and Advice, *Boulder (Colo.)*, Westview Press, 1980 ; Fred Greenstein, *The Presidential Difference. Leadership Style from FDR to Clinton*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 2001 ; Hedrick Smith, *The Power Game. How Washington Works*, New York (N. Y.), Ballantine Books, 2^e éd., 1996 ; Irving Destler, *Presidents, Bureaucrats and Foreign Policy : The Politics of Organizational Reform*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1972, 329 p. ; David Rothkopf, *Running the World. The Inside Story of the National Security Council and the Architects of American Power*, New York (N. Y.), Public Affairs, 2005 ; Amy Zegart, *Flawed by Design : the Evolution of the CIA, JCS, and NSC*, Stanford (Calif.), Stanford University Press, 1999 ; Thomas Mann, *A Question of Balance : the President, the Congress and Foreign Policy*, Washington (D. C.), Brookings Institution, 1990 ; Thomas Franck, *Foreign Policy by Congress*, New York (N. Y.), Oxford University Press, 1979 ; Bernard Cohen, *The Public's Impact on Foreign Policy*, Boston (Mass.), Little, Brown, 1973 ; Eugene Wittkopf, *Faces of Internationalism : Public Opinion and American Foreign Policy*, Durham (N. C.), Duke University Press, 1990 ; Norman Ornstein et Shirley Elder, *Interest Groups, Lobbying, and Policymaking*, Washington (D. C.), Congressional Quarterly Press, 1978.

3. Barthélémy Courmont, *L'Empire blessé. Washington à l'épreuve de l'asymétrie*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005 ; Denis Lacorne et Justin Vaïsse, *La Présidence impériale*, Paris, Odile Jacob, 2007.

de la politique étrangère américaine, on doit signaler en particulier les belles contributions de Pierre Melandri, André Kaspi, Denise Artaud, Murielle Delaporte et Yves-Henri Nouailhat⁴. S'agissant de thèmes précis abordés sous l'angle spécifique de la politique extérieure, il faut relever, entre autres, les ouvrages sur l'influence de l'idéologie (Élise Marienstras, Anatol Lieven⁵), le rôle de la présidence (Marie-France Toinet, Élisabeth Vallet⁶), le rôle du Congrès (Frédéric Gagnon⁷), le rôle des médias (Karine Prémont⁸), le rôle du Conseil de sécurité nationale (Charles-Philippe David⁹), l'influence du style

4. Yves-Henri Nouailhat, *Les États-Unis et le monde au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2000 ; Pierre Melandri, *La Politique extérieure des États-Unis de 1945 à nos jours*, Paris, PUF, 1995 ; André Kaspi, *Les États-Unis de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1986 ; Denise Artaud, *La Fin de l'innocence*, Paris, Armand Colin, 1985 ; Murielle Delaporte, *La Politique étrangère américaine depuis 1945*, Bruxelles, Complexe, 1996. Enfin, la communauté scientifique dispose, dans ce domaine précis, de l'étude de la politique étrangère américaine, d'un certain nombre de revues spécialisées : Foreign Affairs, Foreign Policy, The National Interest, The Washington Quarterly, SAIS Review, ou encore le World Policy Journal, en français Politique américaine.

5. Élise Marienstras, *Les Mythes fondateurs de la nation américaine*, Paris, François Maspero, 1976 ; Anatol Lieven, *Le Nouveau Nationalisme américain*, Paris, Gallimard, 2005.

6. Marie-France Toinet et Hubert Kempf, *La Présidence américaine*, Paris, Montchrestien, 2^e éd., 1997 ; Élisabeth Vallet, *La Présidence des États-Unis*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005.

7. Frédéric Gagnon, *Le Congrès des États-Unis*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006.

8. Karine Prémont, *La Télévision mène-t-elle le monde*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006.

9. Charles-Philippe David, *Au sein de la Maison-Blanche. La formulation de la politique étrangère des États-Unis*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2^e éd., 2004, 750 p.

national (Stanley Hoffmann¹⁰) ou encore les débats sur l'orientation de la politique extérieure (Pierre Hassner et Justin Vaïsse¹¹).

La seconde édition de ce présent ouvrage veut offrir une vue d'ensemble entièrement mise à jour et un panorama complet du processus de formulation de la politique extérieure américaine, tenant compte notamment des multiples changements provoqués par la présidence de G. W. Bush durant les huit dernières années. Les auteurs ont ici souhaité agréger les différentes approches pour réaliser une véritable introduction à la politique extérieure américaine, en étudier les fondements, les mécanismes et les acteurs. Ce livre constitue donc un point de départ. L'ambition est de stimuler l'intérêt pour le sujet, et la bibliographie devrait permettre de poursuivre la réflexion. Ce livre est publié sous l'égide de l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand de l'Université du Québec à Montréal, observatoire auquel sont rattachés les auteurs. Ceux-ci ont signé individuellement les trois parties de ce livre. Ainsi, Louis Balthazar expose les fondements de la politique étrangère : la Constitution, le cadre culturel et les grands courants de pensée. Charles-Philippe David explique le rôle crucial que remplit le pouvoir exécutif dans la formulation des décisions, notamment le président, les acteurs bureaucratiques et le Conseil de sécurité nationale. Enfin, Justin Vaïsse étudie l'importance du pouvoir législatif ainsi que le poids de la société civile dans l'élaboration de la politique extérieure. Le chapitre 4, portant sur l'influence des approches académiques, a été écrit par David Grondin, professeur

10. *Le classique de Stanley Hoffmann, Gulliver empêtré. Essai sur la politique étrangère des États-Unis, Paris, Seuil, 1971.*

11. *Pierre Hassner et Justin Vaïsse, Washington et le monde. Dilemmes d'une superpuissance, Paris, Autrement, 2003.*

adjoint à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Charles-Philippe David a mené et supervisé la production et la coordination éditoriales de cet ouvrage.

Les auteurs tiennent à remercier celles et ceux qui ont permis la réalisation de cette deuxième édition de notre ouvrage. Tout d'abord, Élisabeth Vallet, chercheure post-doctorale à l'Université du Québec à Montréal et associée à la Chaire Raoul-Dandurand, pour sa collaboration éditoriale : elle a assuré la cohérence d'ensemble du manuscrit en l'adaptant aux besoins d'un manuel et elle a contribué à la présentation du cadre constitutionnel. Ils tiennent également à remercier Jocelyne Caron pour les nombreuses corrections et la relecture du manuscrit. Enfin, ils souhaitent témoigner leur reconnaissance à Marie-Geneviève Vandesande des Presses de Sciences Po.

Première partie

***Le contexte
de la formulation
de la politique étrangère***

Louis Balthazar

La politique étrangère des États-Unis est une réalité fort complexe. Elle s'enracine dans plus de deux cents ans d'histoire. Aux États-Unis, le poids des traditions politiques, constitutionnelles, culturelles et idéologiques demeure très lourd. C'est là sans doute un paradoxe. Les États-Unis sont à la fois un pays jeune qui s'est bâti dans un refus de l'histoire ancienne et un pays devenu jaloux de ses propres traditions.

Il importe donc, avant d'en aborder les sources immédiates et d'identifier les lieux de l'élaboration des diverses actions politiques dirigées vers l'extérieur, de se pencher particulièrement sur le contexte général dans lequel se forme et s'élabore la politique étrangère. D'abord, le cadre constitutionnel représente en quelque sorte l'ossature institutionnelle, définissant la nature du régime politique américain, établissant l'essence des pouvoirs et orchestrant leurs rapports. Ensuite, l'histoire et la géographie du Nouveau Monde ont conduit les Américains à concevoir une vision particulière du monde. Ce sont les traits de ce cadre culturel spécifique qui viennent influencer sur la manière de concevoir et de conduire la politique étrangère. Enfin, les orientations de cette politique donnent lieu à des débats intenses parmi les décideurs, les observateurs et l'ensemble des acteurs de la vie politique. Ce cadre conceptuel est le dernier élément déterminant du contexte dans lequel est formulée la politique étrangère et constitue le champ de débats tant dans le domaine politique que dans le milieu universitaire et celui de la recherche.

C'est pour cela que l'on envisagera l'élaboration de la politique étrangère américaine dans ce contexte global que forme la conjonction des cadres constitutionnel, culturel et conceptuel.

Chapitre 1 / LE CADRE CONSTITUTIONNEL

Les Américains sont particulièrement fiers de leur Constitution du 17 septembre 1787, qui est à la fois la première et la plus ancienne des constitutions écrites encore en vigueur. Le monde politique américain invoque de façon récurrente les Pères fondateurs (*Founding Fathers*) et la philosophie qui animait les constituants réunis lors de la convention de Philadelphie. Pour autant, au cours des deux derniers siècles, le contenu du texte constitutionnel a profondément évolué. D'une part, vingt-sept amendements sont venus modifier, parfois substantiellement, les dispositions constitutionnelles relatives à l'organisation des pouvoirs publics¹ et aux droits de la personne². D'autre part, la Cour suprême est venue

1. La structure du fédéralisme américain est précisée notamment en termes judiciaires, en termes de droits de la personne (14^e amendement) et en matière fiscale (16^e). Les amendements viennent déterminer les conditions d'éligibilité aux fonctions publiques (14^e et 22^e), les conditions d'élection du président, du vice-président (12^e) et des sénateurs (17^e), le terme du mandat des élus (20^e) et les indemnités des législateurs (27^e). Ils régissent également les hypothèses de vacance du pouvoir (20^e et 25^e).

2. Ainsi en est-il de la constitutionnalisation de la liberté d'expression (1^{er} amendement), de la liberté de porter des armes (2^e), de la protection de la propriété et de la vie privées (3^e et 4^e), des droits de la défense (5^e, 6^e, 7^e et 8^e), de la conciliation des droits (9^e), de l'abolition de l'esclavage (13^e), de l'égalité (15^e), du droit de vote (24^e) sans distinction de sexe (19^e) ou de couleur (25^e) à 18 ans (26^e).

progressivement préciser et définir, parfois considérablement³, les dispositions de la Charte fondamentale⁴.

Tant en raison de sa longévité que de son évolution, la Constitution de 1787 représente un des déterminants de la politique étrangère américaine. L'élaboration de cette politique doit donc être entendue dans le cadre défini par les constituants de 1787. Cela dit, l'ensemble de ce dispositif constitutionnel doit être appréhendé plus largement, dans son esprit, ses institutions et sa pratique. Il importe donc de prendre en compte l'héritage des Pères fondateurs pour comprendre l'articulation des institutions du régime politique américain en matière de politique étrangère et les débats constitutionnels qui en découlent.

L'héritage des Pères fondateurs

Certains constitutionnalistes se réfèrent parfois à la doctrine des intentions premières⁵ pour définir le sens des dispositions de la Charte fondamentale. Bien que cette lecture, scrupuleusement

3. À tel point que le concept de « gouvernement des juges » (selon l'expression consacrée d'Édouard Lambert, dans son ouvrage de 1921) fait régulièrement surface. Voir sur ce point Dominique Turpin, *Droit constitutionnel*, Paris, PUF, 1999, p. 666.

4. On se référera à l'arrêt de principe *Marbury v. Madison* de 1803 (5 US 137), étant entendu que l'étendue du pouvoir d'interprétation de la Cour suprême fait l'objet, aujourd'hui encore, d'un réel débat. Voir Ronald Kahn, *The Supreme Court and Constitutional Theory, 1953-1993*, Lawrence (Kan.), University Press of Kansas, 1994.

5. Voir par exemple sur ce point Leonard W. Levy, *Original Intent and the Framers' Constitution*, New York (N. Y.), Oxford University Press, 1988.

fidèle aux intentions des Pères fondateurs, fasse l'objet d'une controverse doctrinale⁶, elle témoigne du poids de l'histoire : en effet, tant les fondements de l'Union que les compromis de la convention de Philadelphie ont une incidence sur l'appréhension contemporaine du régime politique américain.

Les fondements de l'Union

Les États-Unis d'Amérique émergent en deux étapes. Les colonies américaines se dotent d'un Congrès qui adopte en 1776 la Déclaration d'indépendance et, en 1777, les articles de la Confédération.

La Déclaration d'indépendance

La fin de la guerre de Sept Ans laisse la Grande-Bretagne victorieuse financièrement exsangue. Désireuse de renflouer ses caisses et de réaffirmer son contrôle sur son empire colonial, elle accroît sa pression fiscale en mettant en place de nouveaux impôts⁷, d'autant plus mal perçus qu'ils sont établis sans que les colonies américaines ne soient consultées⁸. Dans un climat de plus en plus délétère, la Déclaration d'indépendance rédigée par Thomas Jefferson est adoptée le 4 juillet 1776 par le Congrès formé des représentants des treize colonies britanniques d'Amérique du Nord.

6. *Les tenants de la doctrine de la « transformation sociale » critiquent en effet cette approche trop rigide, lui préférant une interprétation plus moderne fondée sur une vision évolutive du texte constitutionnel.*

7. *Ainsi en est-il de la mise en place de droits sur les sucres (Sugar Act) ou sur la correspondance (Stamp Act).*

8. *Non représentés au Parlement de Londres, les contribuables des colonies américaines s'approprient le vieil adage anglais du consentement à l'impôt : no taxation without representation.*

Cette Déclaration constitue une pièce maîtresse de l'anthologie des documents politiques américains. Suscitée par les abus du droit positif anglais, elle comporte une énumération des raisons qui amènent les colonies à se séparer de l'empire britannique et elle s'inspire des théories du droit naturel en opérant une véritable synthèse de la philosophie libérale de John Locke.

Rassemblées dans une union de circonstance, les treize colonies définissent un embryon de politique étrangère, s'adressant à « l'opinion des hommes », c'est-à-dire à ce qu'on pourrait qualifier déjà de « communauté internationale », pour défendre le bien-fondé de leur cause⁹. En témoigne la formule du préambule à la Déclaration : « Lorsque, dans le cours des événements humains, un peuple se voit dans la nécessité de rompre les liens politiques qui l'unissent à un autre, et de prendre parmi les puissances de la terre le rang égal et distinct auquel les lois de la nature et du Dieu de la nature lui donnent droit, un juste respect de l'opinion des hommes exige qu'il déclare les causes qui l'ont poussé à cette séparation¹⁰. »

La première partie de la Déclaration est un véritable compendium de philosophie politique libérale inspiré de John Locke. Elle proclame les droits inaliénables des hommes à l'égalité, la vie, la liberté et la recherche du bonheur, et la nécessité que le pouvoir des gouvernants n'émane que du consentement des gouvernés. Elle affirme également l'existence du droit des gouvernés à s'insurger

9. *Les révolutionnaires s'adressaient surtout à la France (on notera que le document est rédigé en anglais et en français), qui s'avérera leur plus précieux allié (en 1780, Lafayette viendra leur apporter l'appui de six mille hommes), mais aussi à d'autres puissances européennes.*

10. *La « Déclaration unanime des treize États-Unis d'Amérique », reproduite en annexe dans L'Indépendance américaine 1763-1789, textes présentés par André Kaspi, Paris, Gallimard/Julliard, coll. « Archives », 1976, p. 213.*